



Communiqué de presse, le 19 juin 2025

DE NOMBREUSES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE CITOYENS S'INQUIÈTENT FACE A LA LOI DUPLOMB

Les organisations CAP44, CIAP44, Terre de Liens PDL, GAB44, CIVAM44, Solidarité Paysans 44, Confédération Paysanne 44, Accueil Paysan 44 et Terroirs 44 s'interrogent fortement sur la dérive actuelle que prend le vote de la loi Duplomb. Après un passage en force à l'Assemblée nationale, privant les citoyens et citoyennes d'un véritable débat démocratique pourtant indispensable sur les conséquences de ce texte, la suite arrive très bientôt pour la loi Duplomb. À partir du 30 juin, elle sera discutée en Commission Mixte Paritaire (CMP), une instance seulement composée de 7 député·es et 7 sénateur·rices, chargée de trouver une version définitive du texte. Ensuite, elle sera soumise à un vote final à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Une loi qui ignore les réelles préoccupations des agriculteurs et des citoyens
Alors qu'elle prétend répondre aux préoccupations des agriculteurs, la proposition de loi ignore en réalité les causes structurelles de la crise agricole : instabilité des revenus et injuste répartition de la valeur dans les filières, absence d'accompagnement à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique. Loin de lever les contraintes, elle les amplifie.

Initiée en réponse aux mouvements agricoles de l'hiver 2024, la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite Loi Duplomb, a détourné les revendications des agriculteurs pour engager insidieusement des mesures de dérégulations....

En effet, les mobilisations en question étaient loin d'être unitaires, mais exprimaient toutes :

- Des revendications sur le revenu des agriculteurs et agricultrices,
- Des inquiétudes face au changement climatique,
- Et une volonté de simplification.

Au final, la proposition ne comporte aucune avancée pour le renouvellement des générations, aucune avancée pour le revenu agricole, aucune avancée sur les transitions agricoles. Elle ne prévoit rien pour des prix rémunérateurs, la régulation des marges, la lutte contre la concurrence déloyale, l'accès foncier, l'adaptation aux changements climatiques. Elle détourne la volonté de simplification, partagée par tous les agriculteurs et agricultrices, pour organiser une grande dérégulation au détriment de la profession agricole.

Cette loi va aussi à l'encontre des attentes des citoyens : près de 170 000 messages ont été envoyés par des citoyens aux ministres et aux députés afin de dénoncer les risques que fait peser ce texte. Des agriculteurs et apiculteurs ont également interpellé les élus pour expliquer en quoi cette proposition de loi ne répond pas à leurs préoccupations et met en péril leurs capacités à pouvoir durablement assurer notre souveraineté alimentaire. Ces alertes ont pourtant été ignorées.

Une loi qui favorise la destruction de l'environnement

En tentant de réintroduire des pesticides - dont la dangerosité pour l'être humain et l'environnement ont été démontrés - et en généralisant cette approche en proposant de créer un conseil d'orientation pour la protection des cultures qui priorisera le travail de l'ANSES, cette loi acte un principe simple : un quintal de blé ou un kilo de noisettes supplémentaires valent plus que la vie d'un agriculteur, d'une agricultrice et de leur famille, qui restent les premières victimes de ces produits dangereux. Le projet de loi dite « Duplomb » nous préoccupe. Alors que l'INSERM a montré le lien entre les pesticides et différentes pathologies des utilisateurs de pesticides mais aussi des consommateurs (75 % des pesticides ingérés le sont par l'alimentation d'après l'ANSES), cette loi va à l'encontre de la santé des Français et de l'intérêt même des agriculteurs à long terme. Les moyens de l'Etat devraient plutôt être mis sur leur accompagnement vers une production alimentaire de qualité et en quantité suffisante de façon durable.

Ce projet déséquilibré agit au détriment de la diversité des agricultures- le texte favorise une agriculture plus intensive et plus polluante, à rebours des objectifs climatiques et sanitaires en écartant les capacités de cultiver sans pesticides

Cette loi pourrait compromettre durablement nos capacités à répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire, érigé comme majeur par nos politiques publiques.. Cela soulève également des inquiétudes en matière de qualité de l'eau : en modifiant la gouvernance des comités de bassin et en redéfinissant les zones humides, le texte pourrait affaiblir les leviers de protection des ressources en eau, en particulier dans les territoires agricoles où la préservation des captages d'eau potable est déjà un enjeu critique.

Une loi contre la santé, contre la science, contre l'intérêt général

En aggravant la contamination de l'eau, l'exposition des paysans et des riverains à des produits toxiques, elle risque de poser un réel danger en matière de santé publique. Pour construire une politique agricole cohérente avec les objectifs de santé publique et de protection de l'environnement, nous appelons notamment à garantir l'indépendance de l'ANSES, dont le rôle d'évaluation scientifique doit rester à l'abri des pressions économiques et politiques. C'est une condition indispensable pour un cadre équitable, fondé sur la science, dans lequel toutes les agricultures, y compris la bio, puissent être soutenues à la hauteur de leurs contributions.

C'est pourquoi, l'ensemble de ces organisations réunies dans le réseau TACTS* 44 en Loire-Atlantique s'oppose fermement à la proposition de loi sous sa forme initiale. Elles saluent le travail des parlementaires de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire qui ont travaillé à extraire de ce texte les mesures les plus problématique.

** TACTS 44 : Tous pour une Agriculture Citoyenne, Territoriale et Solidaire en Loire-Atlantique « rassemblées pour mieux travailler ensemble, défendre des valeurs communes, promouvoir et mettre en œuvre une agriculture écologique, solidaire et citoyenne répondant aux enjeux d'aujourd'hui et surtout de demain pour les territoires, la société, l'agriculture et les générations futures ».

Contact presse : RAIMBAULT Sylvain , porte parole de TACTS 44 - n°téléphone 06 83 11 19 08